



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le 2 juillet 2018 à 20H00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 26 juin 2018, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 11.

Membres absents : 8.

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, THEBAULT Pierre, SERVAIS Françoise, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève
M. CORBEL Stéphane donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
Mme GIRAUDET Claudine
Mme NEVEU Isabelle
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël
M.PHELIPPON Jean-Luc donne pouvoir à M. Pierre THEBAULT
M.LEROY Mickaël donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
Mme AUZANNEAU Chantal donne pouvoir à M. LE GRASSE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. THEBAULT Pierre.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe les tarifs de restauration scolaire pour l'année scolaire 2018-2019, comme suit :

TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS (€)
00	Inférieur à 550 €	1.05
01	De 550.01 à 700 €	2.18
02	De 700.01 à 850 €	2.48
03	De 850.01 à 950 €	2.79
04	De 950.01 à 1 050 €	2.96
05	De 1 050.01 à 1 250 €	3.11
06	Supérieur à 1 250 €	3.64

TARIF ENFANT- HORS COMMUNE

3.64 € par repas pour un élève.

TARIF ADULTE – AGENTS DE LA COLLECTIVITE (y compris le personnel mis à disposition)

3.64 € par repas

TARIF ADULTE – HORS AGENTS DE LA COLLECTIVITE

5.70 € par repas

TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Il a été mis en place à compter de 2017-2018, une facturation modulée pour la prestation « accueil périscolaire » en fonction du Quotient Familial (QF) pour répondre à une volonté d'équilibre social et à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF),

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer le tarif de la prestation « accueil périscolaire » pour l'année scolaire 2018-2019, en fonction d'une facturation à la ½ heure, étant entendu que toute demi-heure commencée sera due

➔ TARIF ENFANT- COMMUNE (application du quotient familial)

N° TRANCHE	TRANCHES DE QUOTIENT	TARIFS (€)
00	Inférieur à 700 €	1.18
01	De 700.01 à 1 050 €	1.21
02	De 1 050.01 à 1 250 €	1.24
03	De 1 250.01 à 1 700 €	1.27
04	Supérieur à 1 700 €	1.29

➔ AUTRES TARIFS

TARIF ENFANT HORS COMMUNE

1.46 € par enfant et par heure

TARIF GOUTER

0.49 € par enfant.

PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES – ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles, pour les communes de résidence n'ayant pas conclu de convention de gratuité en matière d'inscription scolaire avec la commune de Biard, au titre de l'année scolaire 2018/2019, comme suit

- ➔ Ecole maternelle 1 480.00 € par enfant
- ➔ Ecole élémentaire 325.00 € par enfant.

CESSION DE LA PARCELLE AZ 37 A LA SOCIETE « FONCIER CONSEIL SNC » - AMENAGEMENT DE LA ZONE DU VIGNAUD

Dans le cadre du projet de réalisation d'une opération d'aménagement d'un lotissement, zone du Vignaud à Biard, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la cession de la parcelle cadastrée AZ n°37, au profit de la société Foncier Conseil SNC, au prix net vendeur de 30 000.00 €, soit 17.94 €/m².

INSCRIPTION DE NOMS DE SOLDATS « MORT POUR LA FRANCE » SUR LE MONUMENT AUX MORTS

A la demande de l'Association Communale des Prisonniers de Guerre – Combattants Algérie Tunisie Maroc (A.C.P.G – C.A.T.M), section de Biard et considérant que les deux défunts remplissent les conditions légales, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord pour l'inscription de deux soldats morts pour la France sur la stèle du Monument aux Morts de la commune.

PERSONNEL – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte l'avenant portant prolongation de la convention de partenariat initiale avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers CNRACL jusqu'au 31 décembre 2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision n°10/2018 du 8 juin 2018

Adoption d'un marché de travaux de réfection du mur intérieur du cimetière communal avec la société ZEARO, sise à Saint Benoit (86), pour un montant total de 13 637.79 € HT.

Décision n°11/2018 du 18 juin 2018

Adoption d'un marché de travaux pour la création d'un espace cinéraire paysager composé de 24 concessions au sein du cimetière communal avec la société SBT COLUMBARIUM, sise à Longfossé (62), pour un montant total de 17 702.70 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Enquête Smart City
- Programmation des mesures acoustiques par CEREMA
- Calendrier des réunions et manifestations
- Interventions dans l'espace boisé du centre bourg
- Fauchage tardif.